

Commission de l'application des normes

Date: 18 mai 2026

Les gouvernements figurant sur la liste des cas individuels ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de présenter à la commission des informations écrites.

► Informations sur l'application de conventions ratifiées fournies par les gouvernements inscrits sur la liste des cas individuels

République arabe syrienne (ratification: 2003)

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Le gouvernement a fourni par écrit les informations suivantes.

Le gouvernement souhaite remercier l'Organisation internationale du Travail pour son mécanisme de notification précoce et réaffirme son engagement inébranlable en faveur de la transparence et d'une collaboration constructive avec les organes de contrôle de l'Organisation.

Contexte: Transformation fondamentale de la situation

Le gouvernement souligne que les observations de la commission d'experts pour 2026 reposaient en grande partie sur des informations relatives à la période qui a précédé la libération (avant décembre 2024), c'est-à-dire l'époque du régime qui a été renversé. Le gouvernement, qui a assumé ses fonctions début 2025, s'appuie sur des principes entièrement nouveaux: droits de l'homme, État de droit et justice de transition. Toutes les réponses ci-dessous se fondent sur des mesures concrètes mises en œuvre depuis la libération.

Article 3 a) et article 7, paragraphe 1: Recrutement obligatoire d'enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés et sanctions.

- Évolution essentielle: Avec la chute du régime précédent et la dissolution des milices qui lui étaient liées, le recrutement obligatoire d'enfants a pris fin.
- Garanties strictes: Le gouvernement a pris immédiatement des mesures. Le service dans l'armée et les forces de sécurité intérieure est désormais entièrement volontaire, et l'âge de 18 ans est la seule condition obligatoire pour ce service.
- Responsabilité et justice de transition: Une commission nationale d'enquête a été instituée pour enquêter sur les infractions pénales commises à l'encontre d'enfants pendant le régime

qui a été renversé. Cette commission est chargée de documenter les violations commises par le passé, y compris le recrutement d'enfants, et de soumettre ces cas aux autorités judiciaires compétentes, qui poursuivront les personnes impliquées conformément à la législation applicable.

Article 7, paragraphe 2 a): Empêcher que des enfants ne soient engagés dans les pires formes de travail des enfants et assurer leur accès à l'éducation.

- Assurer l'accès à l'éducation: Le gouvernement a lancé un plan national d'urgence pour l'éducation, la campagne Tous pour l'éducation (2025), afin d'assurer le retour à l'école de tous les enfants non scolarisés. Les résultats concrets obtenus jusqu'en avril 2026 sont les suivants:
 - réfection et réouverture de 2 236 écoles;
 - retour à l'école de plus de 500 000 enfants;
 - retour à l'enseignement de 38 000 professeurs;
 - la proportion de filles dans l'enseignement général a atteint 50,2 pour cent, ce qui démontre l'engagement du gouvernement en faveur du droit des filles à l'éducation, laquelle est essentielle pour prévenir le travail des enfants et les mariages précoces.
- Prévenir l'engagement des enfants dans les pires formes de travail des enfants:
 - Le système national de gestion des cas (décret n° 1483 du 14 juillet 2024) a été rendu significativement opérationnel. La «situation de travail des enfants» est désormais considérée comme un motif majeur d'intervention en vertu duquel un enfant soustrait au travail est orienté directement vers des programmes d'éducation intensive ou de réadaptation professionnelle.
 - Le ministère des Affaires sociales et du Travail a lancé son plan stratégique pour 2026-2028. Ses principales composantes sont les suivantes: i) programme d'autonomisation économique et sociale des femmes; ii) programme de promotion du travail décent; iii) renforcement de la responsabilité sociale des entreprises; et iv) programme destiné à faciliter le passage de l'économie informelle à l'économie formelle.
 - Renforcement du respect de la loi en menant des activités de sensibilisation et en développant les services d'inspection du travail afin d'améliorer la transparence et l'intégrité. À cette fin, les résultats suivants ont été obtenus: 794 visites d'inspection axées sur la sensibilisation dans les secteurs industriel et commercial; 370 visites d'inspection dans le secteur agricole; et 1 134 visites d'inspection sur la sécurité et la santé au travail.
 - 29 456 travailleurs en tout ont été enregistrés dans le système de sécurité sociale.
 - Les capacités du personnel de l'inspection du travail et de la sécurité sociale ont été renforcées en collaboration avec le Bureau de l'OIT à Damas.

Article 7, paragraphe 2 a) et b): Identification, réadaptation et réintégration des enfants

- Lutte contre la mendicité, qui est l'une des pires formes de travail des enfants: une commission nationale de lutte contre la mendicité a été créée en vertu d'une décision du Conseil des ministres. Quinze campagnes conjointes de sécurité ont été menées depuis le 30 novembre 2025;
 - Identification de 465 cas de mendicité impliquant des enfants;

- Placement de tous les enfants identifiés dans des centres de protection sociale agréés (y compris l'Institut Al-Kiswah pour les mendiants, après sa rénovation et sa réhabilitation), au lieu d'intenter des poursuites;
- Programmes de réadaptation psychosociale et professionnelle pour ces enfants, en vue de leur réinsertion dans l'éducation ou la formation professionnelle.
- Lancement d'une stratégie nationale pour l'emploi et la formation professionnelle afin de garantir des possibilités de travail décent.
- Dialogue social avec les organisations de travailleurs et d'employeurs comme base pour améliorer le respect de la législation, en assurer la mise en œuvre effective et actualiser la législation applicable.
- Renforcement de l'inspection et du respect de la loi: Le ministère a intensifié les campagnes d'inspection inopinées (comme indiqué au point 2 ci-dessus).

Article 3 a): Vente et traite des enfants des enfants (y compris à des fins d'exploitation sexuelle)

- Mécanismes opérationnels: Le gouvernement a réactivé la Commission nationale de lutte contre la traite des personnes (présidée par le ministère de l'Intérieur) et adopté un nouveau plan d'action national (2024-2026) qui est axé sur la protection des enfants victimes de la prostitution et de l'exploitation sexuelle.
- Poursuites judiciaires: Les autorités chargées de l'application de la loi traitent avec fermeté les infractions liées à la traite des enfants. Au total, 250 nouvelles arrestations ont été enregistrées au cours du second semestre 2025 pour trafic et traite d'enfants, pour des faits qui font tous l'objet d'une enquête et de poursuites devant les autorités judiciaires compétentes.

Conclusion et demande

Le gouvernement ne soumet pas cette note en tant que réaction défensive face au passé, mais comme un rapport d'étape sur les résultats obtenus en un temps record. La situation sur le terrain sur laquelle se fondaient les observations de la commission d'experts a été profondément transformée. Le gouvernement affirme sa pleine capacité et sa volonté de coopérer avec l'OIT et demande une assistance technique dans deux domaines spécifiques: i) la formation de formateurs nationaux dans le domaine de l'inspection du travail et de la gouvernance des activités d'inspection; et ii) la fourniture d'un soutien technique, logistique et consultatif aux fins de l'élaboration de politiques et de stratégies dans les domaines de l'inspection, de l'emploi, de la formation professionnelle et des salaires.

Compte tenu de ce qui précède, nous estimons que les efforts exceptionnels déployés par le nouveau gouvernement justifient la non-inscription de la République arabe syrienne sur la liste finale des cas que la commission examinera à la 114^e session de la Conférence internationale du Travail.